



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-84-A

Date : 9 juillet 2008

Original : FRANÇAIS
Anglais

LE JUGE DE LA MISE EN ÉTAT EN APPEL

Devant : M. le Juge Fausto Pocar, Président de la Chambre d'appel
et juge de la mise en état en appel

Assisté de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 9 juillet 2008

LE PROCUREUR

c/

**RAMUSH HARADINAJ
IDRIZ BALAJ
LAHI BRAHIMAJ**

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Bureau du Procureur :

M. Serge Brammertz

Les Conseils de la défense :

M. Ben Emmerson, M. Rodney Dixon et Mme Susan L. Park pour Ramush Haradinaj
M. Gregor Guy-Smith et Mme Colleen Rohan pour Idriz Balaj
M. Richard Harvey et M. Paul Troop pour Lahi Brahima

NOUS, FAUSTO POCAR, Président de la Chambre d'appel du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »), et juge de la mise en état en appel en l'espèce¹,

VU le Jugement rendu par la Chambre de première instance le 3 avril 2008 (le « jugement de première instance »),

VU l'acte d'appel de l'Accusation (*Prosecution's Notice of Appeal*) déposé le 1^{er} mai 2008,

VU l'acte d'appel déposé au nom du troisième accusé, Lahi Brahimaj (*Notice of Appeal on Behalf of Third Defendant Lahi Brahimaj*), déposé le 5 mai 2008,

ATTENDU que l'article 65 *bis* du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international dispose que la Chambre d'appel convoque une conférence de mise en état dans les cent vingt jours du dépôt de l'acte d'appel pour donner à toute personne détenue en attente d'un jugement en appel la possibilité de soulever des questions s'y rapportant, y compris son état de santé mentale et physique,

ATTENDU que Lahi Brahimaj est actuellement détenu au quartier pénitentiaire des Nations Unies à La Haye, dans l'attente du jugement en appel,

ORDONNONS qu'une conférence de mise en état ait lieu devant nous le 22 août 2008 à 10 heures 30 dans la salle d'audience qui sera désignée à cet effet.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 9 juillet 2008
La Haye (Pays-Bas)

Président de la Chambre d'appel et
juge de la mise en état en appel

/signé/

Fausto Pocar

[Sceau du Tribunal international]

¹ *Procureur c/Ramush Haradinaj, Idriz Balaj et Lahi Brahimaj*, affaire n° IT-04-84-A, Ordonnance portant désignation de juges dans une affaire dont est saisie la Chambre d'appel et portant nomination du juge de la mise en état en appel, 6 mai 2008.